



La ZPPAUP « Rivière du Loiret »

par M Régis Reguigne, Président de l'ADAPRILS,
maire adjoint d'Olivet.

François Régis BACH, SPPEF

*Article paru dans la revue de la SPPEF
« Sites et Monuments »
octobre 2005*

La ZPPAUP « Rivière du Loiret » a été créée en 1995. Elle a trois caractéristiques remarquables : C'est une ZPPAUP intercommunale, c'est une initiative d'associations, et elle constitue un ensemble paysager.

La qualité de ses paysages doit beaucoup à la végétation qui la borde. Cette particularité mérite gestion et protection. La zone protégée comportait déjà plusieurs sites inscrits ou classés, et des châteaux classés MH.

C'est dès la publication de la loi de 1983 sur les ZPPAU que des associations sensibles à leur patrimoine trouvèrent l'écho des décideurs locaux ralliés à cette initiative, et c'est ainsi que la rivière du Loiret obtint parmi les tous premiers cas d'application l'ajout du P de Paysager. Ce sont ces associations qui ont assuré la coordination car il n'y avait pas de structure intercommunale.

Le Loiret n'est pas une rivière comme les autres puisque c'est une résurgence des eaux souterraines de la Loire. C'est un milieu vivant, complexe et fragile. Sa source est située dans le parc floral de la Source ; son cours, de seulement 14 km, est en grande partie dans l'agglomération orléanaise avec un risque de fréquentation excessive de certains sites.

L'intervention humaine sur le site remonte à l'époque gallo-romaine. La mise en valeur agricole du val est due aux moines de l'abbaye de Micy. A partir du 17^{ème} siècle débute la construction des châteaux et des parcs à la française et à la Belle Epoque la rivière du Loiret fut connue grâce à ses guinguettes et ses restaurants au bord de l'eau.

Chaque type d'utilisation du sol a laissé ses marques dans le paysage bâti : l'agriculture avec ses hameaux et son architecture rurale, l'activité de la rivière avec ses nombreux moulins, la poussée urbaine contemporaine avec ses lotissements et ses grands équipements.

Pour tenir compte de la diversité de ses paysages, on a distingué 4 séquences dans la ZPPAUP :

- . La « forêt galerie » au début, caractérisée par ses rives boisées avec peu d'accès,
- . « Le lac » espace plus large avec ses restaurants et ses petites maisons avec gare à bateaux, souvent construites sur pilotis, appelée aussi « Venise des bords du Loiret »,
- . « Les îles » avec ses différents bras et biefs destinés jadis à alimenter les roues des nombreux moulins,
- . « Les champs » la plus en aval jusqu'au confluent avec la Loire comprenant la forêt alluviale de la pointe de Courpin et les zones arboricoles.

Pour chacune de ces séquences un « cahier de protection » a été élaboré, donnant les recommandations de gestion, un ensemble de prescriptions pour les constructions et la végétation, avec des fiches de cas.

L'ensemble des études se sont étalées sur environ 4 ans. Elles ont été menées, sous l'égide de deux associations de protection des sites (l'APSL indépendante, et l'ADAPRILS associant à égalité un collège d'associatifs, un d'élus, et des représentants des administrations concernées), avec les 6 municipalités riveraines, par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise, avec la participation d'architecte, paysagiste et ingénieur forestier, tous animés de la volonté de se doter d'une protection globale et durable du Loiret, de son site, et de ses paysages.

Après maintenant 10 ans d'expérience, cette initiative est reconnue du grand public. Les particuliers ont eu à cœur de valoriser leur patrimoine avec les conseils de l'Architecte des bâtiments de France, choisissant une clôture plutôt en bois qu'en plastique, des haies de feuillus plutôt que de conifères, prenant conscience que leur situation dans une zone de protection comme cette ZPPAUP donnait une valeur supplémentaire à leur bien.

Les municipalités ont organisées des visites annuelles pour la gestion des boisements, les panneaux publicitaires qui s'étaient multipliés, en particulier le long des routes départementales ont été en grande partie supprimés, et certains points noirs sont en cours de résorption, des terrains et même des bâtiments disgracieux ont été rachetés pour en faire des espaces verts accueillants.

C'est une démarche de longue haleine, dont les débuts ont peut être été difficiles, mais dont on mesure de plus en plus les bénéfices.



Conserver le meilleur...

et éviter le pire.